

Appel à manifestation d'intérêt de la FIACAT et du F3E :

Évaluation stratégique du projet visant à garantir les libertés fondamentales des personnes privées de liberté en République du Congo et à Madagascar par le renforcement des capacités de la société civile locale (2017-2026)

Ces éléments sont présentés sous réserve de la finalisation en cours des termes de référence de cette étude.

1- L'action et les acteurs et actrices impliqués

La Fédération internationale des ACAT (FIACAT) est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits humains, créée en 1987, qui lutte pour l'éradication de la torture et l'abolition de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur trois continents.

La FIACAT a pour premier mandat la représentation de ses membres ACAT devant les instances internationales et régionales. En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances régionales et internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions régionales et internationales de défense des droits humains, en particulier à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté.

La FIACAT a également un mandat de renforcement de capacités de son réseau d'ACAT. La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des actrices de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays. Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international et régional.

Les prisons en République du Congo et à Madagascar, et particulièrement les prisons ciblées par le projet, connaissent une forte surpopulation carcérale. La surpopulation carcérale engendre des problèmes d'alimentation des détenus, d'insalubrité, de manque d'hygiène et d'accès aux soins qui font que les conditions de détention dans ces prisons sont assimilables à des traitements cruels, inhumains et dégradants. La surpopulation carcérale est notamment due à un recours quasi systématique et abusif à la détention préventive du fait de difficultés administratives, organisationnelles et financières et d'un manque de volonté politique. Malgré, plusieurs actions de la société civile et des autorités nationales des deux pays cibles - qui ont exprimé depuis 2016 une volonté d'améliorer les conditions de détention et de réduire le taux de personnes en attente de jugement - ces chiffres restent alarmants.

Le projet évalué s'inscrit dans un programme de la FIACAT de lutte contre la détention préventive abusive né de la volonté de prévenir la torture et les mauvais traitements en détention en s'attaquant à leur cause principale, la surpopulation carcérale. Le projet évalué et financé par l'AFD (2016-2026) comprend trois phases distinctes et incluait initialement des actions en Côte d'Ivoire. Il s'articule autour du triptyque sur lequel se fonde l'action de la FIACAT : renforcement de capacités de ses membres et des autres groupes cibles, représentation internationale des ACAT et accompagnement des ACAT dans la mise en œuvre des recommandations internationales au niveau national.

Les objectifs et résultats du projet (phase 3 sont les suivants) :

- **Objectif global :** Garantir les libertés fondamentales et la dignité humaine des personnes privées de liberté en République du Congo et à Madagascar
- **Objectif spécifique 1 :** Assurer le respect des droits et des garanties judiciaires des personnes privées de liberté (personnes prévenues et gardées à vue).
 - *Résultat 1.1 :* Les capacités de l'administration judiciaire et pénitentiaire, les agents de la force publique (police et gendarmerie) ainsi que les acteurs de la société civile sont renforcés sur les droits des personnes privées de liberté et le respect des garanties judiciaires.
 - *Résultat 1.2 :* Le nombre de personnes privées de liberté diminue dans 10 prisons et leur réinsertion est facilitée au Congo
 - *Résultat 1.3 :* Les engagements et obligations du Congo et de Madagascar en matière d'interdit de la torture, de droits des personnes privées de liberté et d'accès à la justice sont respectés

- **Objectif spécifique 2** : Renforcer l'autonomisation des ACAT Congo et Madagascar.
 - *Résultat 2.1* : L'expertise des ACAT sur l'accès à la justice est reconnue par les autorités, les médias et l'opinion publique
 - *Résultat 2.2* : les ACAT Congo et Madagascar sont autonomes dans la mise en œuvre de projet.

Le projet repose sur 5 priorités :

- 1. Action de terrain et assistance juridique ;**
- 2. Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale ;**
- 3. Plaidoyer et représentation internationale ;**
- 4. Sensibilisation de l'opinion publique ;**
- 5. Autonomisation des ACAT et pérennisation des dynamiques de travail du projet.**

Le renforcement progressif des ACAT se répercute quant au rôle des ACAT au sein du projet et à la part du budget total qui leur est rétrocédé.

FIACAT	2017 - 2019	2020 - 2022	2023 - 2025
Budget annuel de la FIACAT	2 249 458 €	2 325 593 €	3 856 918 € (prévisionnel)
Budget du projet par tranche	497 606 €	496 647 €	962 720 €
Part du budget géré par l'ACAT Congo	99 185 €	128 040 €	295 232 €
Part du budget géré par l'ACAT Madagascar	72 415 €	99 320 €	220 490 €

La phase 3 du projet est pilotée conjointement par le secrétariat de la FIACAT et une équipe de deux coordonnatrices dans chaque ACAT partenaire. Ce partenariat est régi par un memorandum d'accord signé avec chacune des ACAT qui définit les responsabilités de chacune des organisations, les règles de gestion budgétaire (système d'avances) et les obligations de *reporting*. Inspiré par l'expérience de l'ACAT Côte d'Ivoire, le projet a généralisé en phase 2 et 3 un système de coordination en tandem au sein des ACAT nationales :

- Des réunions régulières entre la chargée de projet de la FIACAT et les coordinatrices nationales permet le suivi stratégique et technique du projet.
- Des réunions régulières entre le chargé de mission administratives et financières de la FIACAT (CAF) et les responsables administratifs et financiers (RAF) des ACAT nationales

Cette dissociation des tâches vise à favoriser le travail d'équipe, à améliorer la redevabilité financière et à permettre une professionnalisation accrue des membres des ACAT. La FIACAT réalise également des missions annuelles de terrain pour former les équipes, superviser les activités et rencontrer les autorités locales aux côtés des ACAT.

2- L'étude souhaitée

Délimitation de l'étude

L'évaluation stratégique portera sur le projet visant à garantir les libertés fondamentales des personnes privées de liberté, cofinancé par l'Agence française de développement. Elle concerne l'intégralité des trois phases du projet couvrant une période allant de 2017 au 30 novembre 2026. L'évaluation se concentrera sur la République du Congo et à Madagascar qui sont les deux pays de mise en œuvre de la 3^{ème} phase du projet, lequel s'inscrit dans un programme plus vaste de lutte contre la détention préventive abusive (DPA).

Justification et objectifs

La nécessité d'une évaluation est une exigence du bailleur principal du projet, l'Agence française de développement. La FIACAT a souhaité profiter de cette exigence du bailleur pour analyser l'évaluation des résultats de la phase 3 du projet et de 9 années d'actions mais également son approche partenariale avec ses membres et sa stratégie d'autonomisation car ce projet est le premier mené par la FIACAT sur une si longue période avec un accompagnement continu de plusieurs membres du réseau.

Attentes de la FIACAT pour cette étude

- Analyse des effets systémiques : La FIACAT souhaite mesurer les effets réels du projet sur le cadre législatif, les politiques publiques et les pratiques des administrations pénitentiaires et judiciaires au Congo et à Madagascar.
- Autonomisation des partenaires locaux : L'évaluation doit servir à identifier les apprentissages utiles pour que les ACAT nationales puissent, à l'avenir, porter directement des interventions autonomes adaptées à leurs contextes nationaux sans l'accompagnement direct de la FIACAT. Un objectif clé est d'évaluer si cette autonomisation a favorisé une déconstruction des rapports de pouvoir traditionnels au profit d'un partenariat plus équilibré et ancré localement.
- Réflexion stratégique institutionnelle : Les conclusions et recommandations de cette étude permettront à la FIACAT d'éclairer sa propre réflexion pour la définition de ses futurs programmes et l'évolution de sa logique d'intervention.

Aspects à étudier

Les questions d'études, développées dans les termes de référence complets portent sur :

- **Les effets de la phase 3 (2023-2026) du projet (atteinte des objectifs et résultats)**
- **Les effets de l'ensemble du projet (2017-2026)**
- **La stratégie d'intervention**
- **Le genre**
- **La prospective**

Déroulement prévisionnel et budget de l'étude

- Phase de cadrage de l'étude : échanges, documentation, note de cadrage et réunion de cadrage à distance avec le comité de pilotage de l'étude.
- Phase de collecte et d'analyse des données terrain : dont réunion de début de mission avec chaque ACAT, visites de terrain, rencontres individuelles ou de groupe (différentes catégories de bénéficiaires, partenaires), restitution à chaud avec chaque ACAT, en fin de mission.
- Phase de rédaction du rapport provisoire de l'étude : dont réunion du comité de pilotage sur la base du rapport provisoire pour discuter des premières conclusions et recommandations.
- Phase de restitution : rapport final et synthèse, restitutions finales élargie (*a minima* une présentation publique à l'ensemble du réseau de la FIACAT en partenariat avec le F3E lors d'un « café ACAT » en visioconférence et une restitution dédiée à l'AFD et au ministère des affaires étrangères français).

Il sera créé un comité de pilotage avec les membres suivants :

- La chargée de projet de la FIACAT
- Les coordinatrices des ACAT Congo et Madagascar
- Deux membres du Bureau international de la FIACAT
- Le directeur exécutif de la FIACAT
- Le F3E au travers de sa chargée d'études

Le comité de pilotage se réunira pour : choisir les offres des candidats, valider la note de cadrage des consultant-e-s, commenter le rapport provisoire.



Le budget prévisionnel de l'étude pour l'intervention de la consultance est de 40 000 € maximum. Il comprend les honoraires du/des consultant-e-s, leurs *per diems* pour les jours de mission, leur frais de transports internationaux (dont visa) et nationaux, leurs frais administratifs et de communication.

Calendrier prévisionnel

Réception des CV en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt	10 avril 2026
Lancement de l'appel d'offres restreint / date limite de réponse	Mi-avril / 10 mai 2026
Sélection de l'équipe de consultant-e-s	19 mai 2026
Contractualisation, échanges et préparation documentaire de l'étude, réunion de cadrage	Juin - juillet 2026
Mission de terrain à Madagascar	Septembre 2026
Mission de terrain à Congo	Octobre 2026
Rédaction rapport et restitution provisoire	Octobre – novembre 2026
Transmission du rapport final	Décembre 2026
Restitutions finales	1er semestre 2027

Expertise externe recherchée

La FIACAT recherche de préférence une équipe de consultants internationaux et éventuellement locaux, composée de 2 à 3 personnes réunissant ensemble :

- une expertise avérée dans la réalisation d'évaluations complexe, notamment liées à des stratégies d'accompagnement de dynamique de renforcement de capacités ;
- une connaissance des dynamiques de réseaux ;
- une bonne connaissance du secteur des droits humains ;
- une compréhension de la société civile africaine et des enjeux et défis auxquelles elle est confrontée ;
- une capacité à conduire cette étude en français ;
- une compétence sur la détention en Afrique serait un atout.

Il est attendu que l'équipe de consultance ait une dimension régionale intégrant des expériences dans les deux pays visés par l'action.

Cet appel à manifestations d'intérêt (AMI) est destiné à **identifier des consultant-e-s**. A l'issue de cet AMI, une présélection sera opérée, puis un **appel d'offres restreint** sera lancé auprès des consultant-e-s présélectionné-e-s, sur la base des termes de référence finalisés de l'évaluation. A ce stade, **le CV du/de la consultant-e proposé-e pour être chef-fe de mission est demandé**. Si une équipe de consultant-e-s était proposée, **l'envoi du CV du/des consultant-e-s associé-e-s n'est pas exigé à ce stade** de l'AMI (il le sera pour les réponses à l'appel d'offres restreint), mais est toutefois **encouragé**. Si vous souhaitez manifester votre intérêt, merci de bien vouloir envoyer votre / vos CV par courrier électronique

avant le mardi 10 avril 2026 à minuit (heure de Paris) à l'attention simultanée de :

Guillaume Colin, Directeur exécutif de la FIACAT : appels@fiacat.org

Nawal Karroum, Responsable programme et chargée d'étude au F3E : n.karroum@f3e.asso.fr

Il est demandé de joindre un CV actualisé dans lequel vous aurez surligné les éléments spécifiques que vous jugez utiles pour apprécier votre manifestation d'intérêt dans le cadre de cette étude.